

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 3 juillet 2017** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

ADMINISTRATION

187-07-17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire en y ajoutant 2 points :

- 2.4 Motion de félicitations - Relais pour la vie
- 2.5 Motion de félicitations - Immersion Baie-des-Chaleurs

Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

188-07-17

SÉANCE ORDINAIRE DU 2017-06-05

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 5 juin 2017.

ADOPTÉE

189-07-17

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2017-06-19

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2017;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2017.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- De Mme Mariline Lamy-Poirier, agente de développement et communications à la SADC Baie-des-Chaleurs, une correspondance avisant la Ville de leur soutien à la hauteur de 2 500 \$ pour le paiement des honoraires professionnels d'un conférencier dans le projet de la Conférence sur le développement durable intitulée « Soyez inspirés » par David Suzuki.
- De M. Marc-André Leblanc, directeur du Service des programmes fiscaux, une correspondance et un paiement au montant de 73 532 \$, représentant des compensations tenant lieu de taxes, et ce, pour les écoles primaire et secondaire du territoire ainsi que le CPE Pouce-pousse.
- D'un contribuable, une correspondance relativement à une problématique de vitesse dans la rue Patapédia, demandant la mise en place de moyens afin de rappeler aux usagers de la rue que de jeunes enfants y résident et qu'il est primordial d'ajuster leur vitesse.
- De M. Louis Bélanger, chef des Centres de services de New Carlisle, du ministère des Transports, copie d'une correspondance adressée au propriétaire concerné, au sujet des correctifs à apporter au stationnement aménagé, voisin du Tim Hortons, et acceptant les mesures prises pour remédier à la situation et demandant d'informer le Ministère lorsqu'une étape des travaux, prévus en 3 phases, sera franchie permettant ainsi d'effectuer un suivi.
- De la Commission de protection du territoire agricole, une correspondance dans le dossier de la demande de 9100-0232 Québec inc. spécifiant l'orientation préliminaire que la Commission entend prendre indiquant qu'elle consent à accorder l'autorisation nécessaire (volet 1) pour l'aménagement d'un chemin d'accès mais uniquement sur une superficie approximative de 6 155 mètres carrés afin de permettre au demandeur d'accéder à son emplacement résidentiel déplacé et (volet 2) indiquant les conditions particulières concernant le déplacement de la résidence bénéficiant de droits acquis.
- Du co-président de l'activité Cyclo sportive Défi Vélo Rotary 2017, une correspondance informant la Ville que suite aux événements survenus affectant la circulation sur la route 132 et le détour vers la municipalité de Cascapédia-St-Jules, les organisateurs ont dû modifier le parcours de l'événement. Les cyclistes circuleront donc uniquement sur la route 299, à partir de l'ancien bar Cascapédia, direction Nord.
- De l'Association des quilleurs de New Richmond, une correspondance demandant la possibilité d'obtenir 100 chaises, provenant du Centre communautaire à être rénové, et ce, pour leur organisme.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées au mois de juin 2017.

190-07-17

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de quatre cent quatre-vingt-quinze mille trois cent un dollars et quarante-neuf cents (495 301,49 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

191-07-17

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

De nommer monsieur René Leblanc, conseiller, à titre de maire suppléant, et ce, pour une période de quatre (4) mois à compter du mois de juillet 2017.

ADOPTÉE

DEMANDES DE FINANCEMENT TEMPORAIRE

192-07-17

RÈGLEMENT 1040-17

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond, et ce, dans le cadre du Règlement 1040-17 autorisant des honoraires professionnels et des travaux de réfection de la station de pompage 8 ainsi que la réfection des conduites afférentes et décrétant un emprunt au montant de 1 100 238 \$, remboursable en 20 ans.

ADOPTÉE

193-07-17

RÈGLEMENT 1041-17

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond, et ce, dans le cadre du Règlement 1041-17 approuvant une contribution pour le projet de Village Vacances Pin Rouge et pour ce faire décréter un emprunt au montant de 51 000 \$, remboursable en 10 ans.

ADOPTÉE

194-07-17

RÈGLEMENT 1042-17

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond, et ce, dans le cadre du Règlement 1042-17 autorisant des travaux de rénovation au Centre communautaire Adrien-Gauvreau et décrétant un emprunt de 2 733 873 \$, remboursable en 25 ans et abrogeant le Règlement 1000-16.

ADOPTÉE

195-07-17

CONTRAT DE MAINTENANCE ÉVOLUTIVE POUR TOITURE

Considérant l'offre reçue de la firme Gestion Defcor inc. pour un service de maintenance évolutive pour les toitures de certains bâtiments;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre de services de maintenance évolutive pour toiture déposée par la firme Gestion Defcor inc. pour un montant approximatif de huit cent vingt-sept dollars et cinquante cents (827,50 \$), taxes en sus, et ce, uniquement pour la toiture de la Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond.

ADOPTÉE

196-07-17

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE NEW RICHMOND - RÉVISION BUDGÉTAIRE 2017

Considérant que la Société d'habitation du Québec a fait parvenir une révision budgétaire 2017, qui doit être acceptée par la Ville, dans le dossier de l'Office municipal d'habitation de New Richmond;

Considérant que ladite révision affectera seulement le poste de budget du « Remplacement, amélioration et modernisation (RAM) capitalisable »;

Considérant que l'augmentation de cedit poste de budget n'a aucun impact sur le déficit d'exploitation 2017 déjà approuvé par la Ville de 38 040 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'accepter la révision budgétaire 2017 de l'Office municipal d'habitation de New Richmond, et ce, concernant le budget du RAM capitalisable (Remplacement, amélioration et modernisation).

ADOPTÉE

197-07-17

APPEL D'OFFRES POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIE ADRIEN-GAUVREAU

Considérant que la Ville a jugé opportun de procéder à un appel d'offres pour des travaux de rénovation du Centre communautaire Adrien-Gauvreau;

Considérant que lors de l'ouverture des soumissions, l'offre du plus bas soumissionnaire, Les Constructions scandinaves inc., était considérablement plus élevée que l'estimation prévue;

Considérant que la Ville est toujours en recherche de financement supplémentaire pour ce projet;

Considérant que la Ville n'a pas reçu l'approbation requise du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour son règlement d'emprunt;

Considérant que la Ville souhaite prolonger le délai d'attente avant d'octroyer le contrat pour lesdites rénovations compte tenu des informations édictées précédemment;

Considérant les soumissions reçues :

Soumissionnaires	Prix soumis (taxes incluses)
Les Constructions scandinaves inc.	2 547 777,00 \$
Construction L.F.G. inc.	2 557 883,32 \$
D.G. Construction inc.	2 599 569,00 \$
Construction Michel Maltais inc.	2 685 064,71 \$
Kamco Construction inc.	2 696 163,75 \$
9275-0181 Québec inc. / Construction Technipro BSL	2 749 999,64 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

De demander au plus bas soumissionnaire conforme, Les Constructions scandinaves inc., d'accepter de prolonger leur délai de cautionnement de soumission pour une période supplémentaire de soixante (60) jours, le prolongeant ainsi jusqu'au 19 septembre 2017.

ADOPTÉE

198-07-17

CONSOLIDATION DE DÉFICIT - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NEW RICHMOND INC.

Considérant que la Société de développement économique de New Richmond inc. éprouve des problèmes de liquidité afin de rencontrer ses obligations financières;

Considérant que Desjardins propose, pour palier à ces problèmes, de consolider les financements existants et de les amortir sur une période de vingt (20) ans;

Considérant que la Ville de New Richmond s'est portée caution pour les financements existants;

Considérant que la Société est partie intégrante du périmètre comptable de la Ville;

Considérant la décision du conseil d'administration de la Société lors de son assemblée du 15 juin dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

De signifier à Desjardins son accord à l'effet que la Société de développement économique de New Richmond inc. entreprenne les démarches nécessaires afin de consolider les financements existants et amortir le tout sur une période de vingt (20) ans, et ce, afin de diminuer ses charges financières.

ADOPTÉE

199-07-17

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2017 - PARTENARIAT AVEC LE PARC RÉGIONAL PETITE-CASCAPÉDIA

Considérant que le Parc régional Petite-Cascapédia souhaite offrir à la clientèle touristique ainsi qu'aux citoyens de la Ville cinq (5) spectacles gratuits lors de la saison estivale 2017, et ce, au parc de la Pointe-Taylor;

Considérant que le Parc régional a déposé une demande de partenariat en ce sens auprès de la Ville pour un montant de cinq mille cent soixante dollars (5 160 \$);

Considérant que le Conseil municipal est d'avis que cesdits spectacles viendront animer la Ville de façon favorable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'autoriser un transfert budgétaire d'un montant de cinq mille cent soixante dollars (5 160 \$) du poste 02-19000-726 (ameublement et équipement) vers le poste 02-62000-914 (plan de développement) afin de permettre le versement d'une aide financière du même montant au Parc régional Petite-Cascapédia, et ce, pour la tenue de cinq (5) spectacles gratuits au Parc de la Pointe Taylor lors de la saison estivale 2017.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

200-07-17

CHEVALIERS DE LA MOTONEIGE DE NEW RICHMOND INC. - DEMANDE D'ACQUISITION

Compte tenu de leur lien avec le Club les Chevaliers de la motoneige de New Richmond inc., les conseillers Jean Cormier et Jean-Pierre Querry se retirent des discussions et s'abstiennent de se prononcer sur le sujet.

Considérant la demande déposée par le Club les Chevaliers de la motoneige de New Richmond inc. à l'effet d'acquérir des poutres d'acier provenant du démantèlement de la marquise de l'aréna en 2016, et ce, afin de servir d'assise du tablier d'un de leurs ponts qui est endommagé;

Considérant que la fourniture de ces poutres servira de mise de fonds du Club dans le projet de réfection des ponts;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'accepter de se départir d'une structure d'acier provenant du démantèlement de la marquise de l'aréna, et ce, en faveur du Club Les Chevaliers de la motoneige de New Richmond inc, sans aucun frais.

ADOPTÉE

201-07-17

MOTION DE FÉLICITATIONS - JEUX DES 50 ANS ET PLUS

Considérant le travail accompli bénévolement par les organisateurs, les bénévoles et tous ceux et celles ayant oeuvré à l'organisation des Jeux des 50 ans et plus;

Considérant les retombées dans le milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

De donner une motion de félicitations à tous les organisateurs, les bénévoles et toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'organisation des Jeux des 50 ans et plus, qui ont su enchanter tous les participants de l'édition 2017.

ADOPTÉE

202-07-17

MOTION DE FÉLICITATIONS - RALLYE AUTO BAIE-DES-CHALEURS

Considérant tout le travail accompli bénévolement par ceux et celles ayant oeuvré à la conception et la réalisation de l'édition 2017 du Rallye auto Baie-des-Chaleurs;

Considérant les retombées dans le milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

De donner une motion de félicitations à tous les organisateurs, les bénévoles et toutes les personnes ayant oeuvré à l'organisation de l'édition 2017 du Rallye auto Baie-des-Chaleurs, qui a su divertir et émerveiller tous les spectateurs qui ont eu la chance d'y assister.

ADOPTÉE

203-07-17

MOTION DE FÉLICITATIONS - RELAIS POUR LA VIE

Considérant le travail accompli bénévolement par les organisateurs, les bénévoles et tous ceux et celles ayant oeuvré à l'organisation du Relais pour la vie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

De donner une motion de félicitations à tous les organisateurs, les bénévoles et toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'organisation du Relais pour la vie, édition 2017.

ADOPTÉE

204-07-17

MOTION DE FÉLICITATIONS - IMMERSION BAIE-DES-CHALEURS

Considérant le travail accompli par Immersion-Baie-des-Chaleurs afin de tenir la conférence « Soyez inspirés par ... David Suzuki » concernant le développement durable, le 23 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

De donner une motion de félicitations à Immersion Baie-des-Chaleurs pour la tenue de la conférence « Soyez inspirés par ... David Suzuki » qui a su enchanter tous les spectateurs présents.

ADOPTÉE

URBANISME

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

205-07-17

148, BOULEVARD PERRON EST

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 148, boulevard Perron Est :

- Afin de rendre la propriété conforme à l'article 3.4.5.1 du Règlement de zonage 927-13 : accepter le remplacement d'une enseigne illuminée posée à 0,33 mètre de la ligne de rue au lieu des 2 mètres prescrits.

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal l'Informateur, édition du 16 mai 2017;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 31 mai 2017;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 148, boulevard Perron Est, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

206-07-17

189, CHEMIN CYR

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 189, chemin Cyr :

- Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.1 du Règlement de zonage 927-13 : accepter qu'un bâtiment secondaire soit construit à 3,0 mètres de la ligne avant au lieu des 6,0 mètres prescrits.

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal l'Écho de la Baie, édition du 14 juin 2017;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 31 mai 2017;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 189, chemin Cyr, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

207-07-17

DÉCLARATION D'EXERCICE D'UN DROIT AVEC ALIÉNATION - PARTIE DU LOT 5 016 339

Considérant la demande d'aliénation d'une partie du lot 5 016 339 pour un usage d'utilité publique;

Considérant l'usage actuel de ce lot;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond autorise la greffière à déposer un formulaire de déclaration d'exercice d'un droit pour le lot 5 016 339 à l'effet d'aliéner une partie de cedit lot, d'une superficie approximative de 35 718 mètres carrés, et ce, pour un usage d'utilité publique (plateforme de compostage) en lien avec les résidus provenant de cueillettes conformément au plan de gestion des matières résiduelles, compte tenu que l'usage projeté est conforme à la réglementation en matière de zonage présentement en vigueur.

ADOPTÉE

208-07-17

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION - LOT 5 016 364

Considérant la demande d'aliénation du lot 5 016 364 afin d'en permettre la vente à un agriculteur;

Considérant la volonté du Conseil d'occuper et de dynamiser à des fins agricoles cette portion de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond autorise la greffière à déposer un formulaire de demande d'autorisation pour le lot 5 016 364 à l'effet d'aliéner cedit lot, d'une superficie approximative de 239 217.500 mètres carrés, et ce, afin d'en permettre la vente à un agriculteur, compte tenu que l'usage projeté est conforme à la réglementation en matière de zonage présentement en vigueur.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

209-07-17

SCELLEMENT DE FISSURES - BOULEVARD PERRON

Considérant le vieillissement du pavage du boulevard Perron;

Considérant la volonté du Conseil d'en préserver son intégrité et de s'assurer d'un investissement durable;

Considérant que des propositions ont été reçues par diverses entreprises concernant le scellement de fissures sur une distance approximative de 12 750 mètres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'entériner l'octroi d'un contrat à l'entreprise Excavation A.C. inc. pour un montant maximal de vingt-quatre mille cinq cent dollars (24 500 \$), taxes incluses, et ce, afin de procéder au scellement ds fissures du pavage du boulevard Perron sur toute sa longueur, représentant approximativement 12 750 mètres à colmater. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement d'emprunt concernant les travaux de réfection du boulevard Perron.

ADOPTÉE

210-07-17

RÉFECTION DE LA ROUTE RITCHIE - DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO. 1

Considérant que la Ville compte effectuer des travaux de réfection de la route Ritchie et du Rang 3 Ouest;

Considérant qu'un contrat a été octroyé à la firme Eurovia Québec Construction inc. afin d'effectuer cesdits travaux au montant initial de quatre cent cinquante-deux mille trois cent quatre-vingt-huit dollars (452 388 \$), taxes incluses;

Considérant que ce contrat est financé par le ministère des Transports à une hauteur maximale de 75 %;

Considérant que suite à l'obtention du certificat d'autorisation environnemental pour la réfection d'un ponceau, la configuration dudit ponceau a dû être considérablement modifiée de même que les méthodes de réalisation;

Considérant que la firme Eurovia a émis une directive de changement (no. 1) dans le cadre desdits travaux supplémentaires représentant un montant additionnel de dix-sept mille sept cent quarante-cinq dollars (17 745 \$), taxes en sus, au contrat initial;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement de la directive de changement no. 1 à la firme Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux supplémentaires dans le cadre des travaux de réfection du Rang 3 Ouest et de la route Ritchie, et ce, au montant de dix-sept mille sept cent quarante-cinq dollars (17 745 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE

211-07-17

**21^E ÉDITION DES JOURNÉES DE LA CULTURE LES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2017
AINSI QUE LE 1^{ER} OCTOBRE 2017 - PROCLAMATION OFFICIELLE DES JOURNÉES**

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de New Richmond et de la qualité de vie de ses citoyens;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Attendu que la Ville de New Richmond a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture, les 29 et 30 septembre 2017 ainsi que le 1^{er} octobre 2017, dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

212-07-17

BIBLIOTHÈQUE LIBRE-SERVICE À LA POINTE-TAYLOR - ENTENTE CULTURELLE

Considérant que la Ville a reçu une proposition pour la conception et l'installation d'une petite bibliothèque libre-service à la Pointe-Taylor de l'artiste Sébastien Fournier au prix de trois mille dollars (3 000 \$), taxes en sus;

Considérant que la Ville souhaite promouvoir la lecture auprès des citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'accepter la proposition déposée par l'artiste Sébastien Fournier pour la conception et l'installation d'une petite bibliothèque libre-service à la Pointe-Taylor au montant de trois mille dollars (3 000 \$), taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même l'entente culturelle 2017.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un citoyen remercie le Conseil pour la pose de lignes de traverse de piétons à l'intersection du chemin Cyr et du boulevard Perron Ouest. Il souligne également que la murale, représentant la vieille gare, installée à cet endroit, se détériore.

Un contribuable s'informe d'une date du début des travaux de rénovation concernant le bâtiment acquis par le CISSS, situé sur le boulevard Perron Ouest, en face du Carrefour Baie des Chaleurs.

Un contribuable déplore que la station de télévision située à Carleton ne fait presque jamais mention des activités qui se déroulent à New Richmond.

Un citoyen informe le Conseil qu'il y a des dépotoirs clandestins en activité dont un sur le chemin de Saint-Edgar et un second sur le chemin de Robidoux. Il s'informe également de l'évolution des dossiers de réparations du pont de Cascapédia ainsi que le pont couvert de Saint-Edgar.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 45.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière